

COMMUNE DE GENÇAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/10/08

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de M.M. les conseillers:

BIAIS, BOUCHET, CHEVRIER, DEMELLIER, ELIAS, FERRON, FULIGNI, GUICHARD, GUILLEMINAUD, HABERBUSCH, HIPPEAU, LELONG, NEVEUX, PINEAU.

Absents excusés: **BERGER, DENIS, GUYOT.**

Madame **THOUVENIN** secrétaire de mairie, assiste à la séance.

1. Rencontre avec l'association Centre Culturel-La Marchoise

Son Président, Mr Aurélien FRADET nous présente son projet de mise en œuvre d'une convention triennale pour les périodes 2009/2010/2011 entre, le syndicat mixte du pays Civraisien, la communauté de Communes, le S.IV.M. Gençay/St Maurice, la Commune de Gençay et l'association et d'autre part nous informe d'un avenant qu'il souhaiterait intégrer au document de base avec pour signataires l'association et la municipalité de Gençay.

- Cet avenant consiste à clarifier, la mise à disposition et la gestion des bâtiments par ses différents articles (1 à 5), et à réévaluer notre aide financière annuelle (de 6500 à 12000€).

Avant tout engagement de notre part sur ce projet, l'association doit nous clarifier sur le plan comptable ses besoins financiers et en particulier nous justifier sa demande d'augmenter à hauteur de 85% notre participation.

Pour information, la mise à disposition des bâtiments et la totalité des frais généraux de fonctionnement, (Humains et matériels) à notre charge s'élèvent pour l'année 2007 à un montant d'environ 77000 €.

2. Approbation du compte rendu du 29/09/08 :

C.R approuvé en séance par l'ensemble des conseillers présents.

3. Calendrier des réunions et manifestations prévues en Novembre 2008 :

Lire le document joint à la convocation, en complément : 11 Novembre : 10h30 Défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts.

4. Affaires en cours :

4.1. Madame RINAUD commerçante ambulante (Kebab, Frites etc....).demande notre autorisation de pouvoir s'installer sur la place de la mairie le mercredi 11/14h30 et 18h30/23h et les jours de marchés à partir du 01/01/2009.

Accord de principe du conseil.

4.2. Pétition rue Carnot :

Rencontre avec les résidents, 10 habitations, 10 places de stationnement, plus de 20 véhicules à garer .Les habitants souhaitent le traçage au sol d'emplacements de stationnement.

Réflexion à mener sur l'intérêt que représente cette demande, satisfera-t-elle la totalité des résidents de la rue ?

4.3. Accident enfant PREVOST (électrisé).

Réception des rapports ; Technique de la SOREGIES et de Vérification de CETE, Apave (Organisme d'expertise agréé).

Origine du défaut ; Point lumineux n°335, pénétration d'eau à l'intérieur de la lanterne par son manque d'étanchéité, provoquant la mise en court-circuit du ballast.

Candélabre ayant provoqué l'accident ; Point lumineux n°340, la présence de potentiel sur le mât est due à l'interconnexion avec le **mât en défaut par la liaison de terre**, d'autre part il s'avère que le conducteur de terre (fils v/jaune) qui doit être impérativement raccordé à chaque extrémité ne l'est en

réalité qu'à une seule.

Un courrier (lettre recommandée avec A.R.) a été adressée à l'entreprise réalisatrice des travaux (1999) relatant les faits en estimant que sa responsabilité de celle-ci est engagée tout au moins au titre de la garantie décennale, l'entreprise recherche dans ses archives les documents de cette affaire et devrait donc nous répondre incessamment, un courrier complémentaire doit lui être envoyée demandant de nous fournir le relevé des valeurs de terre à la date de réception des travaux.

4.4. Accident de Madame FRISON.

Chute en sortant de l'ascenseur du foyer logement (juillet 08) provoquée semble-t-il par un défaut de son arrêt juste au niveau du sol, cette dame se cassant l'humérus a perdu ainsi une partie de son autonomie, elle a été transférée et prise en charge par l'EHPAD.

Un courrier (Lettre recommandée avec A.R.) a été transmis à l'entreprise assurant contractuellement la maintenance de la machine, l'entreprise doit être assurée pour couvrir tous les risques de sa responsabilité si celle-ci est engagée. La famille s'est manifestée à plusieurs reprises auprès de la Municipalité pour obtenir dédommagement alors que cette affaire ne peut-être réglée que la voie des assurances.

4.5. Point Internet.

Peu d'internautes, 6 demandes d'accès à ce jour.

4.6. Projet Petite Enfance et Maison de services publics.

Avant projet présenté par Mr SERVAIS

Surface construite 700 m² bâtie en haute qualité environnementale, chauffage par géothermie, eau chaude par le solaire. Prévision ouverture ; rentrée scolaire 2010.

Principe de fonctionnement : 3 possibilités, Associatif, Collectivité de Communes ou encore par délégation à un organisme compétent. Une réflexion doit être menée pour déterminer le mode de gestion à mettre en œuvre.

Aspect financier : 25% à charge des parents, (2€ par H et par enfant) 25% la collectivité de communes et 50% par la C.A.F.

4.7. EHPAD : Expertise et budget 2009.

Expertises ; Afin de simplifier les procédures les experts dommage et judiciaire oeuvrent pour des règlements à l'amiable.

Tarification hébergement : augmentation de 1% conseillé par la DDISS et DDASS.

4.8. Plan de circulation : Aménagement giratoire route de Civray.

Approbation de l'esquisse avec arrêts de bus de chaque côté de la chaussée et voies piétonnes et cyclistes.

4.9. Vente Pavillon et Terrain.

Vente d'un pavillon à Mr PICHARD et d'un terrain à Mr ABONNEAU.

4.10. Fixation du tarif de location des Studios à la M.F.R.

Tarification des loyers ; 150€/mois pour la M.F.R au lieu de 250€ pour les autres locataires,

Raisons ; - Occupation à temps partiel (35h/semaine ou par alternance)

- Aucune préparation de repas en cuisine.

La trésorerie accepte mal la différenciation de nos tarifs et souhaite que nous les harmonisons. Augmentation à compter du 01/04/2009 selon l'I.R.L, délibération à prendre en février 2009.

4.11. Projet Gendarmerie.

Mr ROCHE doit venir présenter plusieurs projets.

4.12. Achat véhicules électriques.

Le Conseil Général refuse de nous accorder sa part de subvention pour le Pelican (3500€), courrier à lui transmettre clarifiant le type de véhicule que nous achetons qui logiquement devrait pouvoir bénéficier de ce soutien financier.

5. Manifestations.

Réunion avec les associations : elles sont favorables à un forum des associations en septembre 2009. Planifier en mai 2009 une réunion pour la création d'un document sur les animations de l'été.

6. Courriers et Questions diverses.

École primaire ; les professeurs des écoles ne sont pas désireux d'animer des cours d'Anglais à leurs élèves ? bien que cette charge leur soit impartie.

Réflexion menée pour savoir si nous devons nous substituer aux devoirs de l'Éducation Nationale en renouvelant le contrat établi avec le privé (**3048 € à notre charge en 2008**)

Assistance sociale ; La Maison Départementale de la Solidarité de Civray nous informe qu'à compter du 01/11/08 la permanence du jeudi matin sans rendez-vous est supprimée à la Mairie de Gençay .Les entretiens auront lieu uniquement sur rendez-vous le mardi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Un courrier doit être adressé à la **M.D.S.** de Civray afin de rétablir la permanence et en particulier celle du jeudi.

Écologie/Environnement ; Information GRAP (**G**roupe **R**égional d'Action pour la **R**éduction des **P**esticides en Poitou-Charentes) par Jean-Jacques CHEVRIER .

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 22h45.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 04 décembre 2008 à 20h30.

B.Hippeau